

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2018

MP

L'an deux mille dix-huit, le vingt neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR – Pierre FORGUE - André MIR - Maryse POMÉ - Aline NARS - René DARAN – Hélène GUIOUNET - Jean-Matthieu NOGUERO - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - Daniel GASPA - Jean-Marie MIR –
Procuration : Jacques ROCA à Jacques CAZALA.

ÉTAIT ABSENT : André BÉGUÉ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE.

Le Conseil Municipal :

- ◆ approuve les procès-verbaux des réunions du 26 décembre 2017 et du 31 janvier 2018.
Approuvés à l'unanimité.

Monsieur André MIR, Maire-Adjoint, présente le compte administratif.

Budget Principal

Fonctionnement :

Dépenses	8 228 428,82 €
Recettes	10 966 142,42 €
Résultat de Fonctionnement	+ 2 737 713,65 €

Investissement :

Dépenses	6 945 396,88 €
Recettes	6 139 912,60 €
Résultat d'Investissement	- 805 484,28 €
Résultat global	+ 1 932 229,37 €

Budget Eau Potable

Fonctionnement :

Dépenses	149 121,53 €
Recettes	192 049,43 €
Résultat de Fonctionnement	+ 42 927,90 €

Investissement :

Dépenses	109 859,76 €
Recettes	69 529,99 €
Résultat d'Investissement	- 40 329,77 €
Résultat global	+ 2 598,13 €

Budget Location Etablissement Thermal

Fonctionnement :

Dépenses	171 826,21 €
Recettes	595 983,70 €
Résultat de Fonctionnement	+ 424 157,49 €

Investissement :

Dépenses	1 023 950,28 €
Recettes	599 792,79 €
Résultat d'Investissement	- 424 157,49 €
Résultat global	0 €

Budget C.C.A.S.

Fonctionnement :

Dépenses	2 351,07 €
Recettes	8 786,04 €
Résultat de Fonctionnement	6 434,97 €

Résultat global + **6 434,97 €**

/...

Budget Exploitation Forêts**Fonctionnement :**

Dépenses	4 404,60 €
Recettes	2 683,30 €
Résultat de Fonctionnement	- 1 721,30 €

Investissement :

Dépenses	0 €
Recettes	1 985,57 €
Résultat d'Investissement	+ 1 985,57 €
Résultat global	+ 264,27 €

Budget Régie Sportive et Culturelle**Fonctionnement :**

Dépenses	207 464,00 €
Recettes	207 357,70 €
Résultat de Fonctionnement	- 106,30 €
Résultat global	- 106,30 €

Budget Locations soumises à T.V.A.**Fonctionnement :**

Dépenses	109 192,61 €
Recettes	205 094,31 €
Résultat de Fonctionnement	+ 95 901,70 €

Investissement :

Dépenses	882 859,60 €
Recettes	787 355,69 €
Résultat d'Investissement	- 95 503,95 €
Résultat global	+ 397,79 €

Budget Régie de Transport Public**Fonctionnement :**

Dépenses	157 124,46 €
Recettes	157 124,46 €
Résultat de Fonctionnement	0 €

Investissement :

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat global	0 €

Le résultat consolidé du Compte Administratif 2017 est de : 1 941 818,23 €

Approuvée à l'unanimité.

◆ Compte de Gestion Commune 2017 :

Le Conseil adopte le Compte de Gestion 2017 dressé par le Receveur Municipal.

Approuvée à l'unanimité.

◆ Budget Primitif Commune 2018 :**a) Établissement Thermal**

Le résultat 2017 est affecté comme suit :

Couverture du déficit d'investissement	+ 424 157,49 €
--	----------------

Approuvée à l'unanimité.

b) Locations soumises à T.V.A.

Le résultat 2017 est affecté comme suit :

Couverture du déficit d'Investissement	95 503,91 €
Report à nouveau en Fonctionnement	397,69 €

Approuvée à l'unanimité.

c) Exploitation forêts

Le résultat 2017 est affecté comme suit :

Report à nouveau en Investissement	1 985,47 €
Report à nouveau en Fonctionnement	- 1 721,30 €

Approuvée à l'unanimité.

d) Budget Principal

Le résultat 2017 est affecté comme suit :

Couverture du déficit d'Investissement	805 484,28 €
Report à nouveau en Fonctionnement	1 932 229,37 €

Approuvée à l'unanimité.

e) Régie Sportive et Culturelle

Le résultat 2017 est affecté comme suit :

Report à nouveau en Fonctionnement	- 106,30 €
------------------------------------	------------

Approuvée à l'unanimité.

.../

f) Régie de Transport Public

Le Conseil prend acte que le résultat est égal à 0

Approuvée à l'unanimité.

g) Eau potable

Le résultat 2017 est affecté comme suit :

Couverture du déficit d'Investissement	40 329,77 €
Report à nouveau en Fonctionnement	2 598,13 €

Approuvée à l'unanimité.

h) C.C.A.S.

Le résultat 2017 est affecté comme suit :

Report à nouveau en Fonctionnement	6 434,97 €
------------------------------------	------------

Approuvée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal

◆ dans le cadre du **Fonds de Solidarité Logement**, **approuve** de passer une convention avec le Conseil Général et de verser une participation de 461 € (basée sur le nombre d'habitants).

Approuvée à l'unanimité.

◆ **approuve la dissolution de la régie d'avance du C.C.A.S.**

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Point n°15 – Loyers Galerie Commerciale « Vieux Village B » : pas de délibération.**

◆ dans le cadre du projet **d'installation d'un bac sous plonge pour la crêperie « La Mirabelle » à Espiaube** (bâtiment communal) dont le coût des travaux est estimé à 1 492,92 € H.T., **sollicite** de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne la subvention la plus élevée possible.

Adoptée à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet **de mise aux normes d'accessibilité du gymnase et des vestiaires de la piscine municipale** dont le coût des travaux est estimé à 229 298 € H.T. (124 779 € H.T. : gymnase et 104 519 € H.T. : vestiaires piscine), **sollicite** des partenaires financeurs (Etat – Département et Région) la subvention la plus élevée possible.

Adoptée à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet **de construction d'une Maison de Santé à Saint-Lary-Soulan** dont le coût des travaux est estimé à 1 538 350 € H.T., **sollicite** de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre du contrat de ruralité 2018.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **décide de prendre l'engagement, en ce qui concerne la cabane pastorale d'Arêt :**

➤ de conduire à son terme la procédure de **demande d'autorisation d'utilisation d'eau** de la source en vue de la consommation humaine et de réaliser les travaux nécessaires,

➤ d'inscrire au budget, outre les crédits liés aux travaux initiaux, également ceux nécessaires à l'entretien et à la surveillance du captage et du périmètre de protection.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **adopte le principe de la réalisation du projet d'amélioration pastorale pour les cabanes de La Plagne et d'Arêt** dont les devis des travaux s'élèvent à 117 460 € H.T. (61 065 € H.T. : Arêt et 56 395 € H.T. : La Plagne), et **sollicite** le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'Etat (crédits MAAF et FNADT), du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du Parc National des Pyrénées (Convention inter régionale de massif, mesure 2.2 « biodiversité et développement patrimonial dans le Parc National des Pyrénées et son aire d'adhésion »).

Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve le projet d'installation de panneaux solaires au sol** dans la vallée du RIOUMAJOU pour deux cabanes pastorales d'Arêt et La Plagne et **autorise** Monsieur le Maire à déposer les Déclarations Préalables et à entreprendre toutes démarches nécessaires, et à signer tous documents en vue de la mobilisation des aides publiques.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **autorise** Monsieur le Maire, dans le cadre de la D.S.P. des Thermes, à signer toutes les pièces relatives au **protocole d'accord** ayant trait spécifiquement à l'**extension du Rio**.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve**, dans le cadre du projet de **construction d'une « Maison de santé »**, la création d'un **groupement de commande publique entre le S.I.A.H.V.A. et la Commune de SAINT-LARY-SOULAN**, **approuve** que la Commune de SAINT-LARY-SOULAN en soit le coordonnateur et **désigne Monsieur André MIR** comme **membre titulaire**, et **Madame Hélène GUIOUNET** comme **membre suppléant** pour faire partie de la commission d'appel d'offres du groupement.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **décide** de valider le projet de **convention d'application de la charte du territoire établi avec les services de l'établissement public du Parc National des Pyrénées.**

Adoptée à l'unanimité.

◆ **autorise Monsieur le Maire**, dans le cadre de la D.S.P. eau potable et la mise en place de la télérelève de l'ensemble des compteurs généraux, à signer les **conventions d'hébergement des récepteurs.**

Adoptée à l'unanimité.

◆ **autorise Monsieur le Maire** à signer avec la CAF des Hautes Pyrénées le module du **Contrat Enfance Jeunesse Unique Aure Louron** relatif à la commune et valable pour une durée de 4 ans

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à zero heures quinze minutes.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

Jean-Henri MIR